

REGLEMENT INTERIEUR SAUNA LE RIVE DROITE

Le présent règlement a pour objet de veiller à votre sécurité et à votre bien être.

Pour un moment de détente réussi, nous vous invitons à suivre les recommandations qui vous seront fournies par le personnel.

DISPOSITIONS GENERALES :

ARTICLE 1

Toute personne qui entre dans l'enceinte du sauna Le Rive Droite se soumet, sans réserve, au présent règlement ainsi qu'à ses extensions ou renvois sous forme d'affiches ou de pictogrammes situés dans une quelconque partie de l'établissement. Toute personne est tenue de se conformer aux instructions et directives du personnel. Tout contrevenant à ces dispositions ou toute personne qui par son comportement trouble l'ordre ou le fonctionnement des installations peut être immédiatement expulsé. L'accès à l'établissement peut être interdit temporairement ou définitivement, sans récupérer son droit d'entrée.

Les heures d'ouvertures de l'établissement, ainsi que les tarifs en vigueur sont ceux affichés à l'accueil du sauna et sur son site officiel (www.lerive-droite.com). En aucun cas nous sommes responsables d'informations erronées publiées sur tout autre site internet ou support (site de rencontre , site de référencement etc).

Les entrées ne sont plus admises dans l'établissement 1 heure avant la fermeture. Toute sortie est définitive.

Les installations sont évacuées 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.

ARTICLE 2

L'accès à l'établissement est réservé aux personnes de plus de 18 ans.

LA DIRECTION ET LE PERSONNEL SE RESERVE LE DROIT D'ENTREE.

L'accès peut être, notamment, refusé aux personnes :

- En état de mal propreté évidente.

- En état d'ébriété, ou à l'agitation anormale.
- Sous influence de substances psychotropes.
- Portant des signes caractéristiques de maladie contagieuse (Circulaire du 13 mars 1975 du Ministère de la santé publique).
- Présentant des problèmes ou antécédents cardiaques et respiratoires.
- Dont le comportement fut déjà sujet à plainte du personnel ou des usagers.
- L'accès aux animaux est interdit.

ARTICLE 3

Lorsque la fréquentation maximale est atteinte, l'entrée pourra temporairement être interrompue sur décision du personnel.

ARTICLE 4

Pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de maintenance, la fermeture et l'évacuation d'un équipement, ou de l'établissement pourront être décidées par le personnel.

Cette décision n'est pas susceptible de donner lieu au remboursement total ou partiel du droit d'entrée.

ARTICLE 5

La direction du Sauna Le Rive Droite décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'oubli de vêtements ou d'objets personnels dans l'enceinte de l'établissement et sur le parking et en cas de dommage résultant du non-respect du présent règlement intérieur.

ARTICLE 6

Le prix d'entrée comprend :

- L'utilisation des installations, dans le respect des autres usagés. En cas de forte affluence nous vous invitons à une utilisation pondérée.
- La mise à disposition d'une serviette propre et sèche à l'entrée, la possibilité d'en changer à discrétion au niveau du bar.
- La remise d'un casier fermant à clé.
- Une consommation à retirer et consommer au bar ou sur la terrasse UNIQUEMENT.
- La mise à disposition de savon liquide en accès libre au niveau des douches et de gel hydro alcoolique désinfectant au bar.
- La mise à disposition de matériels de prévention telle que défini dans le cadre de la charte de responsabilité signée avec l'ENIPSE et le SNEG.
- L'accès à toutes les animations ponctuelles de prévention.

FONCTIONNEMENT

ARTICLE 7

L'accès à l'établissement se fait exclusivement par l'accueil.

Chaque usager est tenu de remiser ses vêtements dans les casiers prévus à cet effet. Il a alors en sa possession une clef fixée sur un bracelet. Il doit vérifier que son casier est bien fermé. La responsabilité du Sauna Le Rive Droite ne saurait être engagée en cas de perte de cette clef, ou si le casier est retrouvé ouvert.

Les usagers doivent placer leurs effets personnels ainsi que leurs sacs dans les casiers et les fermer correctement. Il est fortement recommandé de ne pas avoir d'objet de valeur sur soi, ni déposé dans le casier.

ARTICLE 8

Le sauna Le Rive Droite est un établissement de bain et fonctionne comme une piscine. Les sols peuvent être glissants.

Il est interdit de courir, de chahuter, d'éclabousser, de déplacer les tapis antidérapants situés à la sortie et dans les zones d'eau.

Il est possible pour chaque usager de porter ses chaussures personnelles de bain ou de plage, propres. Un spray désinfectant est à la disposition de chacun sur demande auprès du personnel pour leur nettoyage.

Il est de la responsabilité de chacun de se déplacer avec vigilance.

ARTICLE 9

Chacun est tenu de respecter à la fois le personnel, les autres usagers et les installations. Toute personne qui par son comportement trouble l'ordre public, perturbe l'organisation de diverses activités ou porte atteinte à l'hygiène et à la sécurité, peut être immédiatement expulsée.

ARTICLE 10

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement en dehors de l'espace fumeur et de la terrasse. Conformément au décret n° 2006 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

ARTICLE 11

Il est interdit de consommer des boissons et des aliments dans les locaux, à l'exception des espaces dédiés comme le bar et la terrasse.

ARTICLE 12

Il est interdit d'apporter ou de consommer des boissons alcoolisées de 4^{ème} catégorie. Seuls sont acceptés le vin et la bière (licence débit de boissons de 3^{ème} catégorie) servi par l'établissement et dans le cadre d'une consommation raisonnable. Le personnel peut se réserver le droit de refuser de servir des consommations alcoolisées sans justificatif ni restriction.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

ARTICLE 13

Il est formellement interdit de circuler avec des chaussures dans la zone « pieds nus » dès la sortie des vestiaires. Seules les chaussures dédiées à cet effet (article 8) sont autorisées.

ARTICLE 14

Chaque usager est tenu de prendre une douche savonnée et de se rincer soigneusement avant d'accéder aux installations.

ARTICLE 15

Il est formellement interdit de circuler en dehors des vestiaires en tenue de ville et chaussures.

ARTICLE 16

Il est défendu

- **D'indisposer les autres usagers par des actes ou des attitudes discriminantes ou non conformes au respect d'autrui.**
- **De souiller ou détériorer les installations par des inscriptions, dessins, salissures, entailles, coups ou autres procédés.**
- **De courir, chahuter, éclabousser.**
- **De crier ou de nuire à la quiétude de l'établissement.**
- **De photographier ou de filmer à l'intérieur de l'établissement.**

ARTICLE 17

La prostitution et le racolage sont formellement interdits dans l'enceinte de l'établissement, incluant le parking.

ARTICLE 18

La possession, la consommation, la vente de stupéfiant est formellement interdite dans l'enceinte de l'établissement, incluant le parking.

ARTICLE 19

Les serviettes mises à disposition doivent être déposées après usage dans les bacs prévus à cet effet. Toute personne surprise à dérober les serviettes sera poursuivie.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 20

L'apposition d'affiches et articles publicitaires n'est permise qu'avec l'autorisation du responsable d'établissement.

ARTICLE 21

Le Rive Droite Sauna décline toute responsabilité en ce qui concerne les objets et effets vestimentaires détériorés ou volé dans l'enceinte de l'établissement incluant le parking. Il appartient aux victimes de vol de déposer plainte. Les effets vestimentaires des usagers sont obligatoirement déposés dans les casiers individuels réservés à cet usage.

ARTICLE 22

Le Rive Droite Sauna ne saurait être tenu responsable des accidents causés par les usagers à un tiers ni des dommages de toute nature.

ARTICLE 23

Le Rive Droite Sauna n'est engagé que pendant les heures d'ouverture au public, et vis-à-vis des seuls usagers en conformité avec le présent règlement et les instructions complémentaires données par le personnel de service.

Les personnes refusant de s'y soumettre pourront être exclues de l'établissement immédiatement, lorsque les nécessités du maintien de l'ordre et du bon fonctionnement de l'établissement l'exigent, par le personnel.

Les personnes sanctionnées ne pourront pas prétendre au remboursement de leur droit d'entrée.

ARTICLE 24

Un cahier de réclamations ou suggestions paraphé par le responsable de l'établissement est mis à disposition des usagers à l'accueil. Seules les réclamations signées de leurs auteurs avec indication de leur adresse seront prises en considération.

ARTICLE 25

Le Rive Droite Sauna est équipé d'une vidéo surveillance.

Déclaration faite le 21/07/2016 auprès de la Préfecture de Seine Maritime.

Conformément à la loi du 06 janvier 1978 informatique et liberté, toute personne qui le souhaite peut demander l'accès aux enregistrements qui la concerne et vérifier que les images ont été effacées dans le délai légal, en s'adressant au responsable par téléphone au 02.32.12.56.29. aux heures d'ouverture ou par courrier adressé au Sauna le Rive Droite, 177 route de Paris, 76920 AMFREVILLE LA MI VOIE.

Règlement mis à jour le 21/07/2016

A : AMFREVILLE LA MI VOIE